

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

18/04/14

SLO

**COMMUNE DE  
CHAMP sur DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2014  
N° 36 /2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J., CERONI J., CHAIB J., L., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**PROCURATIONS** : N.LEGROS à M.MENDEZ ., S.CHABANY à J.NIVON

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE CONTRATS**

Conformément aux articles L 2122.21 et L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut déléguer au Maire le pouvoir de signer les contrats de travail, en cas de surcroît temporaire d'activité ou d'absence d'un agent.

Il propose que l'autorisation lui en soit donnée pour la durée de son mandat.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Vu les articles L 2122.21 et 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail jusqu'à la fin de son mandat.

**AUTORISE** le maire en cas d'absence ou d'empêchement à déléguer cette compétence à un adjoint.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

**CHAMP sur DRAC, le 17 avril 2014.**

Certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son dépôt en préfecture le:  
et de sa publication ou sa notification le:



Le Maire

